

1. Introduction

L'emploi est souvent considéré comme le meilleur atout pour échapper à la pauvreté, et le chômage comme la principale cause de pauvreté et d'exclusion sociale. Le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) voit dans l'emploi un droit social et un élément clé de la participation à la société¹. Sa Stratégie de cohésion sociale révisée affirme ceci :

«L'accès à l'emploi pour tous et la promotion d'un emploi décent sont des facteurs importants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.»²

Ce principe découle des droits économiques et sociaux garantis dans la Charte sociale européenne, notamment :

- l'article 1 – le droit au travail ;
- l'article 4 – le droit à une rémunération équitable.

L'importance de l'emploi dans l'amélioration de la cohésion sociale est mise en avant dans d'autres documents européens, tels que la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2000). Toutefois, l'emploi ne soustrait pas tous les travailleurs de la misère et les faibles rémunérations jointes à la pauvreté laborieuse deviennent des problèmes politiques majeurs dans de nombreux pays européens. La pauvreté laborieuse affecte actuellement 8 % des travailleurs de l'Union européenne³.

En conséquence, les documents de politique générale européenne reconnaissent de plus en plus que l'emploi n'est pas nécessairement un garde-fou contre l'exclusion :

«Toutefois, une croissance vigoureuse et la création d'emplois n'améliorent pas automatiquement la cohésion sociale ou la situation des personnes les plus en marge de nos sociétés. Des mesures d'inclusion active et des politiques actives du marché du travail sont requises pour cibler les plus défavorisés. Avoir un travail est le meilleur moyen d'éviter l'exclusion, mais n'est pas toujours une garantie.»⁴

1.1. Mandat

L'objectif principal du présent projet consiste à examiner les moyens d'améliorer la situation des travailleurs à faible revenu en Europe. Ce projet s'inscrit dans la

1. *L'accès aux droits sociaux en Europe*, rapport rédigé par Mary Daly, université Queen's, Belfast, avec l'aide du groupe de rédaction du *Rapport sur l'accès aux droits sociaux* (CS-ASR), adopté par le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) lors de sa 8^e réunion (Strasbourg, 28-30 mai 2002).
2. «Une nouvelle stratégie de cohésion sociale: la Stratégie de cohésion sociale révisée», approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 31 mars 2004.
3. Commission européenne, *Rapport conjoint sur l'emploi 2007-2008*.
4. Commission européenne, *Rapport conjoint 2007-2008 sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2007-2008*.

Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe. Sous l'autorité du Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) et dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Renforcer la cohésion sociale en évitant l'exclusion et les disparités croissantes», le mandat suivant a été adopté :

- évaluer le travail déjà effectué dans ce domaine ; en particulier, collecter des exemples d'expériences menées par les gouvernements concernant les travailleurs peu qualifiés à faible revenu dans le but de trouver des pistes pour améliorer leur situation ;
- identifier les mesures à mettre en place pour éviter aux salariés de tomber dans la pauvreté, par exemple grâce à une protection sociale de qualité, l'accès à un logement abordable, une bonne formation initiale ;
- établir une comparaison entre les travailleurs peu qualifiés à faible revenu et les chômeurs peu qualifiés ;
- élaborer des lignes directrices sur la manière d'améliorer la situation des travailleurs à faible revenu.

1.2. Méthodes de travail

Le Comité d'experts sur l'amélioration de la situation des travailleurs à faible revenu (CS-LIW) (voir l'annexe II) a été constitué en 2007 pour collaborer avec les consultants à la rédaction du présent rapport. L'accent a été mis sur les mesures à même d'améliorer la situation des travailleurs à faible revenu.

Le projet devait s'échelonner sur deux ans ; le comité d'experts s'est réuni quatre fois. Il s'est appuyé sur des études déjà publiées, des rapports par pays, des questionnaires réalisés par les experts nationaux et les connaissances et compétences collectives de ses membres. L'étude a porté plus spécifiquement sur 11 Etats membres du Conseil de l'Europe – l'Autriche, Chypre, la République tchèque, la Finlande, la France, la Géorgie, l'Allemagne, la Lituanie, Malte, le Portugal et la Turquie. L'analyse suivante repose principalement sur les informations recueillies auprès de ces pays par le biais des rapports et des réponses aux questionnaires fournis par les experts nationaux, sur les éléments communiqués par d'autres spécialistes membres du CS-LIW (par exemple le membre albanais) et sur d'autres publications internationales.

2. Définitions

2.1. Définition des travailleurs à faible revenu

Les travailleurs à faible revenu sont également dénommés actifs pauvres ou travailleurs pauvres. Selon la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, la pauvreté laborieuse se situe au croisement du travail et de la pauvreté, et la question peut être abordée sous deux angles différents : *a.* les travailleurs qui sont pauvres (du point de vue du marché du travail) ou *b.* les pauvres

qui travaillent (du point de vue de la pauvreté et de l'exclusion sociale)⁵. En d'autres termes, les travailleurs peuvent être pauvres à cause de leur travail (du fait d'une faible rémunération, par exemple) et/ou à cause de leur situation sociale (c'est-à-dire le logement, la santé, l'accès à des services publics, etc.).

La fondation européenne note que les ménages de travailleurs pauvres font l'objet d'études depuis les années 1960 aux Etats-Unis et que seul ce pays a élaboré une définition officielle des travailleurs pauvres, qui a été adoptée par le Bureau des statistiques de l'emploi en 1989 :

« Personnes ayant été présentes sur le marché de l'emploi au moins la moitié de l'année, qu'elles aient occupé un emploi ou qu'elles aient été en recherche d'emploi, mais vivant dans un ménage pauvre. »

En 2005, un indicateur commun sur la pauvreté laborieuse a été adopté par les Etats membres de l'Union européenne dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) et de la Stratégie européenne pour l'emploi⁶. Le travailleur pauvre se définit comme suit :

« Tout individu en emploi dont le revenu équivalent disponible du ménage est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national. »⁷

Eurostat souligne également l'intérêt d'adopter une approche par ménage :

« L'évaluation de l'emploi à l'échelle des ménages offre un meilleur indicateur que les taux d'emploi individuels pour ce qui est de l'incidence sur le bien-être de la situation sur le marché du travail. Qui plus est, l'approche par ménage permet de se concentrer sur les forces qui sous-tendent les décisions des ménages en matière d'emploi ; du point de vue des politiques, elle contribue à mettre l'accent sur l'aide aux familles et aux ménages pour qu'ils deviennent plus autonomes et à réconcilier l'allocation d'un complément de ressources et la possibilité pour les personnes de s'impliquer autant que possible dans la vie économique et sociale. »⁸

Une palette d'indicateurs et de variables a été définie pour mesurer le phénomène, et notamment :

- une analyse séparée des salariés et des travailleurs indépendants, afin de se concentrer sur des groupes homogènes ;
- une évaluation des fluctuations annuelles du taux de pauvreté des travailleurs, parallèlement à celles du taux global de « risque de pauvreté » ;

5. Pena-Cases, R. et Latta, L., *Working Poor in the European Union* (Les travailleurs pauvres dans l'Union européenne), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, 2004.

6. Bardone. L. et Guio. A., *Pauvreté des travailleurs – Nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen*, Eurostat, Bruxelles, 2005.

7. La situation d'une personne au regard de l'emploi se mesure sur la base de sa « situation au regard de l'activité la plus fréquente », c'est-à-dire celle qu'elle déclare avoir exercé plus de la moitié du nombre total de mois (soit au moins sept mois) pour lesquels des informations sont disponibles durant la période de référence du revenu.

8. *Ibid.*

- un examen de variables explicatives couvrant des caractéristiques pertinentes aux niveaux individuel, professionnel et du ménage ;
- une intensité de travail du ménage⁹.

Plusieurs ministères et organisations ont adopté des définitions semblables à celles employées par Eurostat. Par exemple, le Département de stratégie et planification du ministère portugais de l'Emploi et de la Solidarité définit les travailleurs à faible revenu comme ceux dont le salaire est inférieur aux deux tiers du revenu national médian. En France, l'Insee (Institut national français de la statistique) a adopté une définition proche de celle des Etats-Unis :

« Personne active, occupée ou non pendant plus de six mois, qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. »

Toutefois, la plupart des études françaises établissent une distinction entre les actifs pauvres (travaillant ou cherchant un emploi) et les travailleurs pauvres (travaillant depuis au moins six mois)¹⁰. Les derniers chiffres de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France révèlent que les personnes qui sont sans emploi durant la majeure partie de l'année ne représentent que 40 % des actifs pauvres. La proportion restante se compose de personnes occupant un emploi pendant au moins sept mois. Parmi ces dernières, seules 25 % travaillent à temps partiel, et les trois quarts restants travaillent à temps plein. Cela signifie – et il est important de le souligner – que les travailleurs à temps plein durant toute l'année constituent un tiers des actifs pauvres.

Etant donné l'importance de la définition de la pauvreté laborieuse, plusieurs experts nationaux chargés de la présente étude ont mis le doigt sur certaines lacunes dans la définition d'Eurostat, et remarquent notamment ceci :

- tous les travailleurs à faible revenu ne vivent pas en ménage (par exemple les membres des communautés roms et des Gens du voyage, les sans-abri, les personnes vivant dans des institutions, etc.);
- il est important d'inclure les autres sources de revenus dans la mesure (comme les activités économiques informelles, les avantages en nature, etc.);
- l'impact du travail à temps partiel, du travail à temps plein et des périodes de chômage doit également entrer en ligne de compte ;
- la mesure du « risque de pauvreté » ne prend pas en compte les différences de niveau de vie à l'intérieur des pays (par exemple entre les villes et les zones rurales) ;
- certaines comparaisons internationales peuvent s'avérer impropres si elles s'appuient sur le seuil relatif de « risque de pauvreté », et l'échelle d'équivalence

9. L'intensité de travail du ménage est calculée en divisant la somme des mois d'activité professionnelle effective des membres du ménage en âge de travailler par la somme des mois « travaillables » (c'est-à-dire le nombre de mois où les membres du ménage en âge de travailler avaient un statut d'activité).

10. *Ibid.*

OCDE modifiée utilisée pour les « indicateurs de Laeken » n'est pas appropriée pour tous les pays ;

- la pauvreté monétaire relative mesure plutôt les inégalités que la gravité de la pauvreté.

2.2. Définition du bas salaire

Il est important de distinguer le problème du bas salaire de celui de la pauvreté laborieuse ou active. Aucune norme nationale ni internationale ne définit le concept de bas salaire. De nombreux pays se basent sur un taux horaire qui tient compte de l'incidence des horaires de travail variables sur le salaire hebdomadaire ou annuel. Dans le cadre de l'OCDE, on considère généralement que le seuil de « bas salaire » pour les travailleurs à temps plein se situe aux deux tiers du salaire médian¹¹. Une étude britannique récente a proposé une définition similaire :

« Un bas salaire est inférieur à 60 % du salaire horaire médian à temps plein, heures supplémentaires exclues. »¹²

Les auteurs expliquent que cette définition est plus appropriée qu'une proportion fixe, car elle prend en compte le contexte de rémunération de l'ensemble des travailleurs et autorise les variations dans le temps à la hausse ou à la baisse du nombre et de la proportion des travailleurs à faible revenu. De plus, la mesure médiane n'est pas tributaire de la répartition globale des salaires et correspond au seuil de pauvreté relatif reconnu à l'échelle internationale.

Par conséquent, le bas salaire diffère de la pauvreté laborieuse à plusieurs égards¹³ :

- un bas salaire est évalué d'un point de vue individuel, alors que la pauvreté se base sur les revenus de tous les membres du ménage ;
- le bas salaire concerne exclusivement les rémunérations, alors que l'on mesure la pauvreté en intégrant toutes les sources de revenus ;
- le bas salaire concerne les gains bruts, alors que la pauvreté se calcule à partir du revenu net d'impôt (le revenu disponible) ;
- le critère de bas salaire ne prend pas en compte la situation de famille et les « besoins » d'une personne, alors que le revenu équivalent du ménage utilisé pour mesurer la pauvreté est fondé non seulement sur le revenu dont il dispose, mais également sur le nombre de personnes que ce revenu fait vivre ;
- le bas salaire peut être mesuré en termes de gains horaires, alors que la pauvreté est généralement évaluée sur la base d'un revenu hebdomadaire ou annuel.

11. Pour plus d'informations, voir Sloane, P.J. et Theodossiou, I., « Methodological and Econometric Issues in the Measurement of Low Pay and Earnings Mobility », in Asplund, R.A., Sloane, P.J. et Theodossiou, I. (éd.), *Low Pay and Earnings Mobility in Europe*, Edward Elgar, Cheltenham, 1998.

12. Cooke, G. et Lawton, K., *Working Out of Poverty*, Institute for Public Policy Research, Londres, 2008.

13. Rocks, P., *The Working Poor in Ireland : An Analysis of EU-SILC 2005*, Combat Poverty Agency, Dublin, 2008 ; Nolan, B., « Low Pay in Ireland », General Research Series, Paper No. 159, ESRI, Dublin, 1993.

2.3. Définition de travail adoptée

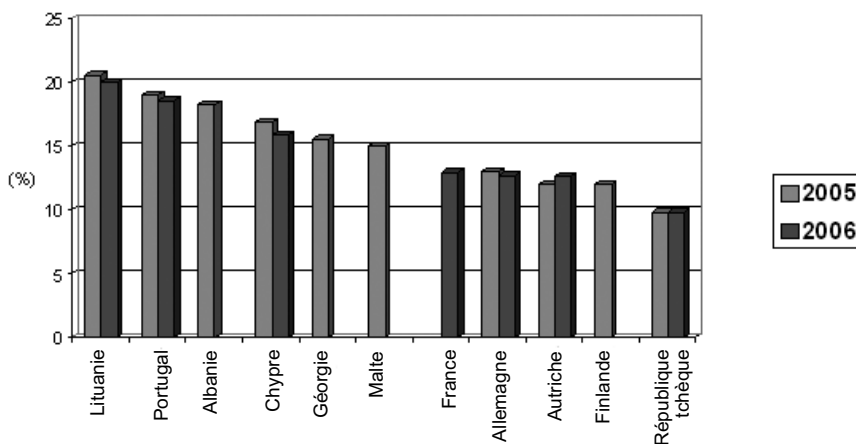
Aux fins du présent rapport, le Comité d'experts sur l'amélioration de la situation des travailleurs à faible revenu (CS-LIW) a adopté la définition suivante :

Les travailleurs à faible revenu sont définis comme ceux vivant dans des ménages dont le revenu issu du travail, joint aux revenus issus d'autres sources, ne dépasse pas 60 % du revenu équivalent médian national (c'est-à-dire le seuil de risque de pauvreté).

3. Quantification du travail à faible revenu

L'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) constitue la principale source de données disponible en Europe sur le thème de la pauvreté. Selon ces données de référence, la figure 1 montre qu'en 2005 la Lituanie (20,5 %) et le Portugal (19 %) ont enregistré les taux de risque de pauvreté les plus élevés¹⁴, et la République tchèque le plus bas (9,8 %). Une analyse plus récente révèle qu'en Lituanie, au Portugal, à Chypre, en Allemagne, en Autriche et en République tchèque le taux de pauvreté est resté plus ou moins stable entre 2005 et 2006¹⁵.

Figure 1 – Pourcentage de personnes exposées au risque de pauvreté (2005 et 2006)¹⁶



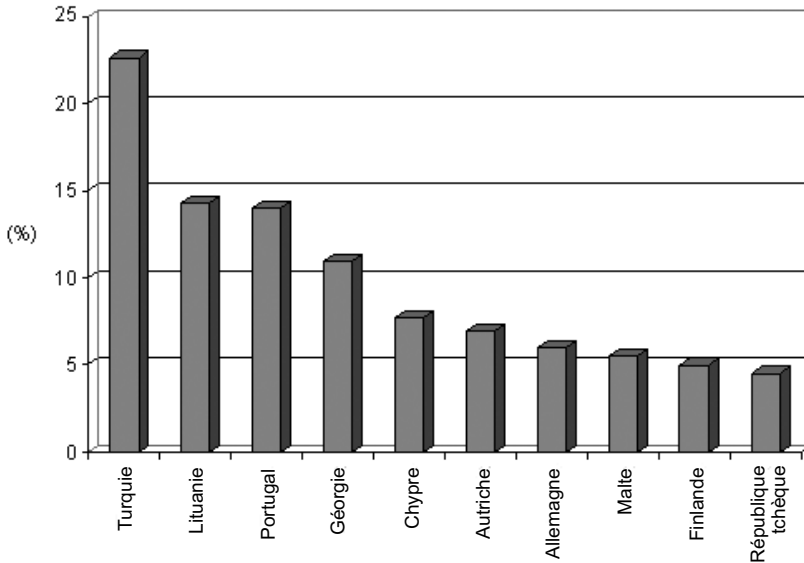
14. Les personnes exposées au risque de pauvreté sont celles dont le revenu équivalent est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian.

15. Chiffres pour 2006, présentés dans Lelkes, O. et Zolyomi, E., *Poverty Across Europe: The Latest Evidence Using the EU-SILC Survey*, European Centre for Social Welfare and Policy Research, Vienne, 2008.

16. Les chiffres relatifs à l'Albanie et à la Géorgie ne sont pas tirés de l'enquête EU-SILC mais d'autres enquêtes nationales.

L'enquête EU-SILC peut également être utilisée pour évaluer le nombre de personnes comptées dans les ménages de travailleurs pauvres (c'est-à-dire qui vivent avec moins de 60 % du revenu médian national et dont au moins l'un des membres a pour statut économique principal celui d'« actif occupé »). La figure 2 montre que le pourcentage des ménages de travailleurs pauvres varie d'un pays à l'autre dans cette étude, avec la Turquie qui atteint le taux le plus élevé (22,6 %) et la République tchèque le plus faible (4,5 %). D'autres études ont également montré que la Turquie affichait le plus fort risque de pauvreté pour les salariés parmi les nouveaux Etats membres et les pays candidats¹⁷.

Figure 2 – Pourcentage de personnes vivant dans des ménages de travailleurs pauvres (2005)¹⁸



Considérés simultanément, les figures 1 et 2 indiquent que le fait d'occuper un emploi à Malte, à Chypre et en Allemagne réduit davantage le risque de pauvreté que dans les autres pays. Un certain nombre de facteurs peuvent expliquer ces différences nationales :

- le fait que plus le taux d'emploi est élevé dans un pays, plus le taux de risque de pauvreté de la population totale sera déterminé par le risque de pauvreté de la population salariée ;
- la répartition de l'emploi entre les ménages ;

17. Bardone et Guio, *op. cit.*

18. Les chiffres relatifs à la Géorgie ne sont pas tirés de l'enquête EU-SILC mais d'une enquête nationale équivalente.

- l'incidence du taux de pauvreté dans chaque groupe de population selon le statut d'activité (par exemple avec ou sans emploi)¹⁹.

Il importe également de mesurer la proportion des personnes vivant dans des ménages de travailleurs parmi toutes celles menacées de pauvreté. Selon Eurostat, même si les actifs occupés sont moins exposés au risque de pauvreté que d'autres groupes de situation économique différente, ils représentent tout de même une part non négligeable de cette population vulnérable, puisqu'une grande partie de la population adulte occupe un emploi.

Le tableau 1 montre que les trois quarts des personnes menacées de pauvreté vivent dans des ménages de travailleurs en Autriche et plus de la moitié en Lituanie. L'Autriche, la République tchèque, la Finlande et Malte sont des exemples intéressants de pays où le risque de pauvreté reste faible, mais touche en grande partie les ménages de travailleurs²⁰.

Tableau 1 – Proportion de membres de ménages de travailleurs parmi les personnes exposées au risque de pauvreté (EU-SILC, 2005)

Pays	Pourcentage de membres de ménages de travailleurs exposés au risque de pauvreté
Autriche	75 %
Lituanie	53,7 %
Chypre	45,87 %
République tchèque	45,8 %
Finlande	40 %
Malte	36,9 %

4. Profil des travailleurs à faible revenu

Les travailleurs à faible revenu ne constituent pas un groupe homogène. Une étude du Conseil de l'Europe sur l'accès à l'emploi a montré que les franges vulnérables appartiennent souvent à des groupes de personnes défavorisées et exclues économiquement, tels que les personnes handicapées, les minorités ethniques et les immigrés, les travailleurs âgés et les jeunes en rupture scolaire²¹.

L'âge a une incidence sur l'emploi à faible revenu. Les jeunes travailleurs courent le risque de percevoir de bas salaires dans plusieurs pays européens (dont Chypre, la

19. *Ibid.*

20. Le chiffre pour l'Autriche est relativement élevé car il inclut les personnes qui travaillent une heure par semaine.

21. *Rapport final du Comité d'experts sur la promotion de l'accès à l'emploi (CS-EM)*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2001.

Finlande, le Portugal, la France et la République tchèque). Selon la Confédération européenne des syndicats (CES), cela s'explique par le fait que les jeunes travailleurs se retrouvent souvent en situation précaire et ne se voient proposer que des contrats à temps partiel ou temporaires, quand ce ne sont pas des stages peu rémunérés. Dans le même sens, une étude menée au Portugal a relevé que les jeunes, les apprentis et les stagiaires sont exposés au risque d'emploi à faible revenu²². Quant aux jeunes en rupture scolaire, ils constituent un groupe particulièrement vulnérable.

Les travailleurs âgés courent également le risque de percevoir un faible revenu (par exemple en République tchèque, au Portugal et en France), tandis que les travailleurs finlandais âgés de 35 à 54 ans sont les plus soumis au risque de pauvreté en raison de niveaux d'études et de qualifications faibles²³. Une étude conduite au Royaume-Uni a observé l'impact d'un certain nombre d'événements du cycle de vie sur le risque d'emploi à faible revenu pour les personnes âgées : faits survenus dans la jeunesse (par exemple faible réussite scolaire), à l'âge adulte (par exemple entrée précoce sur le marché de l'emploi ou périodes de chômage) et plus tardivement (par exemple problèmes de santé et handicap, épargne-retraite individuelle et droits à pension, caractéristiques de l'emploi telles que les astreintes physiques et l'autonomie au travail)²⁴.

On constate que les immigrés sont exposés au risque de pauvreté laborieuse dans plusieurs pays qui connaissent une immigration nette (comme l'Autriche, Chypre, la République tchèque, la France et Malte). Les recherches ont montré que cette population est généralement surreprésentée parmi les travailleurs peu qualifiés et faiblement rémunérés, dans le secteur des services (par exemple en Finlande, en France et à Malte) et du bâtiment (par exemple en France et à Malte²⁵). Toutefois, les expériences peuvent varier selon les groupes d'immigrés. Des études réalisées à Malte font la distinction entre les ressortissants de pays tiers et les travailleurs migrants qui sont réfugiés sous protection humanitaire ou sont demandeurs d'asile. Les ressortissants de pays tiers ont plus de chance d'être représentés dans des emplois très qualifiés comme ingénieur, technicien et médecin ; de leur côté, les travailleurs migrants sont surreprésentés dans les emplois peu qualifiés²⁶.

Les immigrés n'obtiennent souvent que des emplois peu rémunérateurs et peu qualifiés en raison de l'obstacle de la langue (Finlande, Malte), de faibles niveaux d'études (Finlande, République tchèque, Malte) et de qualifications insuffisantes

22. Voir dans la bibliographie à la fin de ce chapitre : Albuquerque, 1999).

23. Kauhanen, 2005.

24. Blekesaune, Bryan, M. et Taylor, M., *Life-course events and later-life employment*, ministère du Travail et des Pensions, Londres, 2008.

25. Heikkilä et Pikkarainen, 2008. Ambrosini, M. et Barone, C., *Employment and working conditions of migrant workers*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, 2007.

26. Farrugia, C., *Working and employment conditions of migrant workers – Malta*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin, 2007.

(Malte). En France, par exemple, l'Insee a constaté que 46,2 % des immigrés n'avaient aucun diplôme. Néanmoins, à Malte, même les immigrés dotés de bonnes qualifications peuvent occuper un poste sous-qualifié.

En République tchèque, les recherches révèlent que les immigrés sont mal payés parce que les employeurs peuvent «abuser» de cette main-d'œuvre (en raison d'une offre supérieure à la demande) et que les immigrés acceptent souvent de bas salaires car ils demeurent supérieurs aux rémunérations potentielles dans leur pays d'origine²⁷. A Malte, les études ont montré que de nombreux travailleurs immigrés ne connaissaient pas les droits garantis par la législation du travail. En République tchèque et à Malte, les travailleurs immigrés acceptent souvent des emplois qui rebutent la population locale.

L'Allemagne affiche également des inégalités de revenu entre la main-d'œuvre locale et les travailleurs immigrés. Les études du SOEP en 2005 et 2006 montrent que les inégalités de salaires sont plus grandes chez les immigrés que chez les travailleurs allemands, alors que dans les années 1980, le phénomène était inverse²⁸. L'Allemagne enregistre également un nombre élevé de personnes sans emploi peu qualifiées. Selon l'étude de l'OCDE sur la migration, même les immigrés hautement qualifiés ont une plus forte probabilité de devenir chômeur qu'un travailleur allemand ayant le même niveau d'études²⁹.

Les immigrés occupent également l'économie souterraine et se tournent vers ce type d'activité économique, par exemple en République tchèque, en raison des difficultés d'obtention des permis de travail³⁰.

Les migrants issus de pays d'émigration tels que la Turquie acceptent souvent des emplois à bas salaire, mais tous les immigrés turcs ne sont pas exposés au risque de pauvreté. Qualifiés et expérimentés, ils peuvent trouver des emplois dans le cadre de contrats de travail officiels, tandis que les immigrés peu qualifiés qui viennent de régions rurales finiront plus vraisemblablement par occuper des emplois peu qualifiés et mal rémunérés, en raison de leur faible niveau d'études, des obstacles qui leur barrent l'accès à l'emploi, de la discrimination sur les lieux de travail, de la barrière de la langue et des difficultés d'intégration.

Parmi les groupes vulnérables, la Commission européenne a également identifié ceux qui sont exclus du marché de l'emploi ou de l'avancement parce qu'ils

27. G&C – Gabal Analysis & Consulting, «An Analysis of immigrants' (women and men) access to education and labour market in the Czech Republic».

28. Peters, H., «Development of Wage Inequality for Natives and Immigrants in Germany: Evidence from Quintile Regression and decomposition Socio-economic Panel», Paper No. 113/2008, Institut allemand de la recherche économique, Berlin, 2008.

29. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Rapport annuel*, «Perspectives des migrations internationales», OCDE, Paris, 2007.

30. Drbohlav, D. (éd.), *Illegal economic activities of migrants (the Czech Republic in the European context)* (Les activités économiques illégales des migrants (La République tchèque dans le contexte européen)), Prague, 2007.

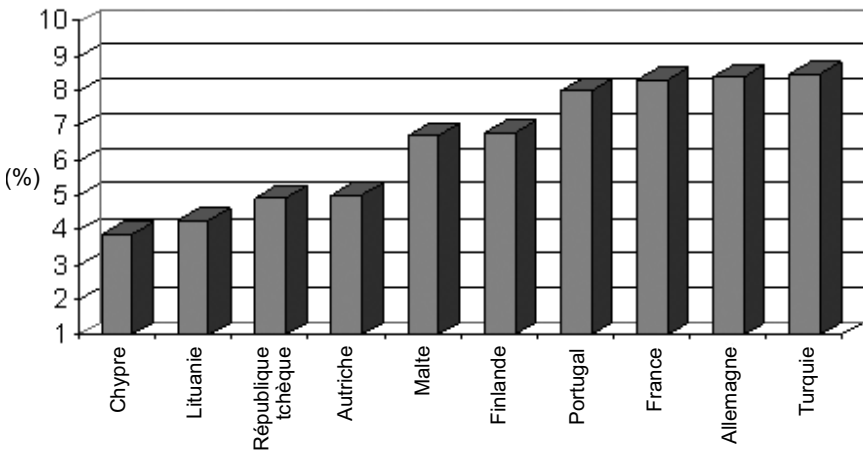
n'ont pas accès à la société de la connaissance et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (on peut parler d'une «exclusion numérique»).

Les autres groupes vulnérables qui ressortent des rapports par pays sont les personnes handicapées (par exemple à Chypre et en France), les membres des communautés roms et des Gens du voyage, les toxicomanes et les sans-abri. Une enquête récente effectuée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) a observé qu'en France, plus de 30 % des sans-abri travaillaient.

4.1. Travail à faible revenu et chômage

En 2007, le chômage a atteint son niveau le plus faible dans l'Union européenne depuis plusieurs années (7,1 % dans l'Europe des 27 et 7 % dans l'Europe des 15). Parmi les pays qui figurent dans l'étude en cours, Chypre a présenté le taux le plus bas (3,9 %), tandis que la Turquie, l'Allemagne et la France affichaient les taux les plus élevés avec respectivement 8,5 %, 8,4 % et 8,3 %.

Figure 3 – Taux de chômage (2007)



Source : Eurostat.

Il existe très peu d'études qui comparent les travailleurs à faible revenu et les chômeurs. Or, si l'on considère les données fournies par la République tchèque, les chômeurs ont souvent des compétences moins développées et des niveaux d'études moins élevés que les travailleurs à faible revenu. La figure 4 fait apparaître qu'en dépit de la situation précaire des travailleurs à faible revenu, les chômeurs restent plus exposés au risque de pauvreté dans les pays où l'on dispose de données.